

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES
25 centimes la ligne
RECLAMES
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.				Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances		
DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Closure des chargements.	Dernière levée (halte).	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers	Distribution en ville.
23	Jeu.	Clément.	Catus, Concots, Milhac.	P. Q. le 26 à 3 h. 8' du mat	Gramat Rodez, Brives, Tulle, Aurillac.	7 h. s.	4 h. m.	Cabrerets, Lauzès, St.-Géry, Figeac, Livernon, Souillac.	5 h. s.	6 h. 30 s.
24	Vend.	Jean de la C		P. L. le 3, à 8 h. 12' du mat.	Valence-d'Agén, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	6 h. m.	Castelnau, Gourdon, Catus.	5 h. 30 s.	6 h. 30 s.
25	Samed.	Catherine.	Bélaye, Goujounac, Montcabrier, Car-dailiac, Larnagol, Voillac.	D. Q. le 10, à 3 h. 55' du mat. N. L. le 18, à 11 h. 9' du mat.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre. Montauban, Causade Toulouse. Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals. St.-Géry, Cabrerets, Lauzès-du-Lot, Périgueux, Livernon. Castelnau-de-Montriat. Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Bouergue, Figeac. Libos n° 2, Agén, Luzech, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.	9 h. m. 7 h. s. 7 h. s. 7 h. s. 7 h. s. 7 h. s.	9 h. 13 m. 10 h. soir. 9 h. 30 s. 10 h. 30 s. 10 h. s. 11 h. s.	Libos n° 2, Paris, le Nord, Agén, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Cazals. Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agén, Luzech, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot. Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Bouergue. Montauban, Causade, Toulouse. Valence d'Agén, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agén.	5 h. 30 m. 5 h. 30 s. 5 h. 30 s. 6 h. s.	7 h. matin. 6 h. 30 s. 7 h. matin. 6 h. 30 s.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 18 Novembre 1865.

BULLETIN

Le *Moniteur du soir* dément les bruits alarmants qui ont couru sur la santé du roi des belges. « Aucune modification, dit-il, n'est survenue dans la santé du roi Léopold. Sa Majesté, qui se trouve en ce moment dans son château d'Ardennes, doit revenir prochainement à Bruxelles. »

L'ouverture de la session des chambres belges a eu lieu le 14 novembre. Il n'y a pas eu de discours royal d'ouverture.

Le roi Victor-Emmanuel est rentré le 14 novembre à Florence. Il a été reçu à la gare avec des acclamations.

Dans la soirée, Sa Majesté est allée au théâtre.

On mande de Dublin, 14 novembre :

M. Stephens et les trois autres féniens arrêtés dans sa maison, ont comparu devant M. Stronge, magistrat de police. L'agent Nagle a établi la complicité de Stephens dans la conspiration. Un imprimeur allemand, qui connaît le chef des féniens en Amérique, S. Mahoney, a constaté l'identité de sa signature avec les lettres et documents trouvés dans la maison de Stephens.

La *Gazette d'Eckernförde* contient une ordonnance de police qui défend aux habitants de la ville de pavoiser leurs maisons, le 16 novembre, jour où le duc d'Augustenbourg a proclamé ses droits à la succession dans les duchés.

La guerre que l'Espagne va faire au Chili déplaît à l'Angleterre, qui a, avec ce dernier pays, un commerce très-étendu. On croit que le gouvernement anglais proposera au gouvernement français d'offrir une médiation collective dans cette affaire.

Le *Times*, interprète des sentiments de la cité de Londres et du haut commerce de Liverpool, ne dissimule pas son mauvais vouloir pour l'Espagne et menace cette dernière d'une foule de périls; si elle persiste à prolonger les hostilités. « Le Chili, dit le *Times*, est pour l'Espagne un antagoniste autrement important que le Pérou, et depuis les récentes agressions espagnoles, il devient évident que l'Amérique du Sud tout en-

tière est disposée à repousser toute agression possible du gouvernement de Madrid. »

« Un négociant anglais de Lima, ajoute la même feuille, écrivait, la semaine dernière, que l'on croyait généralement que le gouvernement des Etats-Unis se préparait à intervenir et avait même envoyé une escadre de 30 navires de guerre, parmi lesquels on comptait plusieurs grandes frégates, sur la côte du Pacifique. Dans ces circonstances, il est impossible de ne pas craindre que l'Espagne ne se trouve entraînée dans des difficultés et des dangers aussi grands que coûteux même pour une nation en pleine prospérité et qui, pour un gouvernement sans argent et sans crédit ne peuvent guère finir autrement que par une humiliation complète ou des conséquences désastreuses.

D'après les renseignements reçus par les maisons de commerce d'Angleterre, l'amiral espagnol aurait reçu ordre de prolonger le blocus pendant un mois, et après ce délai, de commencer le bombardement de Valparaiso, s'il n'a pas obtenu satisfaction. Heureusement pour l'Espagne que les escadres de l'Angleterre, de la France et de l'Amérique, protestent vraisemblablement contre une telle mesure, et qu'elles seront assez fortes pour l'empêcher au besoin. Mais l'accès de folie inqualifiable qui a mis l'Espagne dans la position où elle se trouve actuellement au moment même où elle va peut-être avoir à envoyer des renforts à Cuba pour faire face à des désastres du même genre que ceux qui désolent présentement la Jamaïque, cet accès de folie, disons-nous, sera peut-être assez tenace pour qu'il soit impossible de faire entendre au gouvernement espagnol la voix de la raison et du bon sens.

Les conséquences du blocus des ports chiliens, au point de vue commercial, peuvent prendre par le fait, une importance considérable; car c'est de ce pays que nous tirons la plus grande partie de nos cuivres.

Ces dernières raisons sont par trop concluantes aux yeux de tout bon anglais, pour que l'Espagne n'en tienne pas compte. Aussi devons-nous penser que les prochains courriers du Pacifique nous apprendront l'entrée du conflit hispano-chilien dans une phase nouvelle.

Les nouvelles du Canada ne manquent pas de

chit au cruel sacrifice qu'elle venait lui demander, et elle dit, en lui prenant la main par un élan involontaire :

« Cette bienveillance est très-sincère, croyez-moi. Je cherche à vous épargner des chagrins. Vous semblez résolu à affronter vaillamment les dédains qui vous attendent. Mais avez-vous pensé à l'effet qu'ils produiront sur le duc? Ne craignez-vous point que, voyant sa femme mal accueillie de ses pairs, il n'en souffre dans son orgueil au point de se repentir un jour de son choix? — Ce choix, il l'a fait librement, madame, et ce n'est pas à moi de lui croire plus d'orgueil que d'amour. Je trouve injurieuse pour tous deux la supposition que notre attachement mutuel pourrait ne pas suffire à nous dédommager de quelques blessures à notre amour-propre. »

Clotilde, en parlant ainsi, n'était pas entièrement sincère. Quel que fût son amour pour Raymond, il n'allait ni jusqu'à la rendre indifférente à tout le reste, ni jusqu'à la consoler des humiliations que lui attirait cet amour même. Mais l'obstacle l'irritait, la fierté et la passion la poussaient en ce moment à tout braver, tout défier. Et d'ailleurs elle n'avait qu'un but, qu'un désir au monde : épouser Raymond, devenir Duchesse d'Armentière. Rien n'aurait eu la force de l'en détourner.

« Mais, reprit la duchesse d'une voix tremblante, n'avez-vous aucun scrupule de porter le trouble et la désolation dans une famille heureuse et unie jusqu'à ce jour? Pour vous, Raymond afflige sa mère, exaspère son oncle, dédaigne le plus beau parti de la noblesse de France et la plus aimable des femmes... »

gravité. Il est presque certain qu'il y aura une démonstration féniene; il serait possible que le parlement fût convoqué plus tôt. Le ministre américain donne l'assurance formelle que son gouvernement empêchera toute démonstration hostile. Il faut que la conspiration des féniens soit une bonne fois étouffée aux Etats-Unis.

Des correspondances particulières de la Jamaïque prétendent que les nègres sont parfaitement pourvus d'armes. D'autre part, on assure que la majeure partie des noirs ne se laisse pas ébranler dans sa fidélité.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Italie

Florence, 16 novembre.

Le journal *l'Italie* confirme, la nouvelle que le gouvernement italien a adressé aux autorités des localités voisines de la frontière pontificale des instructions, à suivre après le départ des troupes françaises.

Angleterre

Dublin, 16 novembre.

Stephens et ses co-accusés sont renvoyés devant les assises. Stephens a refusé de se défendre et a signé une déclaration ainsi conçue :

« Je répudie l'existence de la loi Anglaise en Irlande et je méprise toute punition qui pourrait être prononcée contre moi. »

Plusieurs propriétaires de journaux ont reçu des billets les avertissant de ne pas écrire contre le féniisme, ajoutant que, s'il en était autrement, ils seraient assassinés et leurs bureaux brûlés.

Southampton, 16 novembre.

Le *Tasmanian* apportant la malle des Indes occidentales et du Pacifique est arrivé. L'insurrection de la Jamaïque paraît avoir éclaté prématurément à la suite de l'arrestation d'un conjuré. Une révolte générale des nègres devait avoir lieu le jour de Noël.

Les conspirateurs avaient formé le projet de s'emparer des propriétés et terres appartenant à des propriétaires blancs ou colorés, de tuer les hommes et les enfants et de partager les terres et les femmes.

Le chef de ce parti étant poursuivi pour un crime, on tenta d'opérer son arrestation. C'est alors qu'il a excité son district à la révolte.

L'insurrection a été réprimée en grande partie par les autorités qui ont empêché sa propagation.

La plupart des insurgés, y compris les chefs, ont été arrêtés et exécutés; on s'attend à ce que la paix et l'ordre seront rétablis pour le départ prochain du paquebot.

Une dépêche du quartier général de Morut-bay annonce la prise de Paul Bogle, le principal chef des insurgés.

— Je regrette ces dissentiments, Mme la duchesse. Mais ma conscience ne m'adresse aucun reproche. Jugez vous-même si ma cause n'est aussi sacrée que la vôtre. Le duc et moi nous nous aimons. Nous séparer maintenant serait nous rendre malheureux pour toute notre vie. Sa cousine, au contraire, est une étrangère pour lui. Elle ne le connaît pas non plus; elle ne peut donc souffrir de son indifférence.

— Erreur, profonde erreur, mon enfant! s'écria Mme d'Armentière en secouant la tête avec une tristesse navrante. Blanche n'a jamais oublié son cousin. Le considérant comme son fiancé, elle a nourri dans le secret de son cœur des rêves et des sentiments qu'elle croyait légitimes. Le refus de mon fils lui a porté un coup dont j'ai bien peur qu'elle ne se remette jamais.

Le premier mouvement de Clotilde, à cette nouvelle, fut une joie triomphante comme celle qu'elle avait éprouvée un jour en trouvant dans Mlle de Vignolle une frêle enfant incapable, lui semblait-il, de lui disputer jamais le prix de la beauté. Mais aussitôt elle se repentit de ce mauvais sentiment, et levant les yeux sur la duchesse, dont le visage exprimait une véritable douleur, elle demeura toute consternée et et toute confuse.

« Pensez-vous que sans cela je serais ici? poursuivit Mme d'Armentière. Irriez-vous, pour de simples motifs de convenance, et même pour l'honneur de notre blason, contraindre ma fierté à une pareille démarche, si le cœur ne m'y poussait! — Est-ce donc elle qui vous a priée...? — Blanche? Je n'oserais pas même lui dire que je uis venue. La pauvre petite n'a jamais proféré une

En Bolivie, le général Melgano a remporté une victoire sur les insurgés qui s'étaient retirés dans Potosi. Il s'est mis ensuite en marche contre la Paz avec son armée.

On attend la fin prochaine de la révolution qui a éclaté au Pérou. Les troupes insurgées sont démoralisées et des jalousies éclatent parmi leurs chefs.

Belgique

Bruxelles, 16 novembre.

Le roi va mieux. L'opération de la ponction qui lui a été faite a parfaitement réussi.

Angleterre

Londres, 16 novembre.

Tous les journaux rendent compte des funérailles de Tom Sayers (fameux boxeur), qui ont eu lieu hier; les assistants étaient plus nombreux qu'aux obsèques de lord Palmerston. La procession funèbre rappelait celle de lord Wellington et s'étendait sur un espace de trois milles dans les rues de Londres.

Le *Star* dit tenir de bonne source que le comte Russell présentera un projet de réforme parlementaire; les détails de ce projet n'ont pas encore été discutés en Conseil parce que le ministère n'est pas encore complet; le *Star* désire que des démonstrations populaires poussent lord J. Russell à rédiger son projet dans un esprit radical.

LA RÉDUCTION DE L'ARMÉE

Le *Moniteur* a mis un terme à tous les bruits propagés depuis quelques jours, sur les réductions d'effectif à réaliser dans le département de la guerre. Une note publiée hier, dans la feuille officielle, ne permettait plus de douter que l'Empereur, mû à la fois par l'esprit d'ordre qui fait les bonnes finances, et par sa sollicitude bien connue pour l'armée, avait admis, en principe, la nécessité d'entrer dans les voies d'économie tout en ménageant les intérêts légitimes de notre brave corps d'officiers. Dès à présent nous sommes à mesure d'apprécier les mesures définitives auxquelles S. M. s'est ralliée sur la proposition de M. le maréchal Randon, ministre de la guerre.

Le rapport de l'honorable ministre témoigne des regrets du gouvernement, en présence de la cruelle nécessité de diminuer les chances d'avancement des officiers et des sous-officiers qui devront ou changer de carrière ou être mis à la suite. Il démontre aussi avec quel soin l'administration s'occupe des moyens à l'aide desquels elle rétablira bientôt la marche régulière de l'avancement et assurera des positions civiles, dans les finances, au ministère de l'intérieur comme au ministère des travaux publics aux braves défenseurs de la patrie, qui devraient

plainte, elle n'avoue son amour ni à moi ni à personne. Ah! si Raymond pouvait soupçonner quels trésors d'innocence, de courage et de bonté renferme le cœur de cette enfant...

— Il changerait de sentiments peut-être? interrompit Clotilde. Mais s'il ne les connaît pas, ces trésors, est-ce à moi, madame, qu'il faut s'en prendre? Lui ai-je interdit de voir et d'étudier sa cousine? — Vous ne l'y avez pas engagé non plus.

— Pourquoi l'aurais-je fait? Que devais-je à Mlle de Vignolle, pour lui sacrifier mon amour?

— Rien à elle, je le sais, mais la justice, la délicatesse, la prudence même...

— Eh! mon Dieu, Mme la duchesse, s'écria Clotilde poussée à bout; votre fils est libre encore de revenir sur sa résolution. Je ne le retiens pas; qu'il vole vers ce cœur si bon et si pur, qu'il le rende heureux et qu'il m'abonne s'il en est capable; je n'irai pas le disputer à celle qu'il aura jugée plus digne que moi de son nom et de sa main. Je ne sais pas, moi, m'abaisser ainsi.

A ces mots, dont l'intention mordante ne pouvait lui échapper, la duchesse se leva, pâle de colère. Clotilde s'était levée aussi et, se dirigeant vers la porte du cabinet où elle avait laissé Raymond :

« Le duc n'est pas loin, madame, reprit-elle. Il vous dira lui-même... »

Elle n'acheva pas : Raymond parut tout à coup, lui offrit la main et la reconduisit auprès de la duchesse qui, tout agitée, avait gagné une fenêtre à l'autre extrémité du salon. Il paraissait se contenir à grand-peine; cependant il dit à voix basse :

(La suite au prochain numéro.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 18 novembre 1865.

20

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre IX.

« En effet, madame, répliqua-t-elle, je le connais fort peu, ce monde qui est le vôtre et qui deviendra le mien. Mais j'en ai vu assez pour savoir que la générosité lui est inconnue.

— Nous défendons nos droits, reprit vivement la duchesse, blessée à son tour. Nous n'aimons pas qu'on introduise des étrangers parmi nous.

— Et voilà donc, madame, s'écria Clotilde avec l'accent d'un douloureux reproche, voilà donc la bienveillance que vous me promettiez tout à l'heure! »

La duchesse fut émue; elle était bonne; elle sentit que son attachement aux traditions de la famille l'entraînait à manquer de ménagements envers cette jeune personne dont le seul crime était d'avoir inspiré une grande passion et d'y avoir répondu. Elle réfléchit

La reproduction est interdite.

prendre leur retraite. Rien ne sera épargné de ce côté là ; le passé est garant de l'avenir.

» Déjà Votre Majesté a ouvert cette voie, dit avec raison le rapport du maréchal Randon, en ordonnant que des emplois dans les finances fussent réservés aux officiers qui auraient, par la durée de leurs services, acquis des droits à la retraite. Les sous-officiers trouveront un bienveillant appui au ministère de l'intérieur pour être admis dans certains services relevant de ce département, et celui des travaux publics continuera à leur prêter un concours analogue. Ces dispositions sont de nature à rendre plus promptes et en même temps moins rigoureuses les mesures que je viens d'avoir l'honneur de proposer à l'Empereur. On sait que sous le gouvernement de Napoléon III, jamais de telles paroles ne sont restées vaines.

Si l'armée ne doit souffrir que d'une manière passagère des nécessités actuelles, lesquelles seront surmontées dans de meilleures conditions qu'en 1834 et en 1841, alors que le maréchal Soult, dit, lui aussi, opérer des réductions reconnues indispensables, le pays ne peut qu'accueillir avec faveur, au point de vue de la paix et des finances, une décision qui poussera l'Europe entière à désarmer à son tour et à rentrer dans ces conditions normales de sécurité et de travail qui sont les meilleurs instruments du progrès et du bonheur des peuples. C'est avec ces sentiments que, pour notre part, nous applaudissons au décret impérial qui nous occupe, et d'où va sortir un grand bien général que ne paieront pas de trop grands sacrifices particuliers. HAVAS.

Le Moniteur contient le rapport suivant adressé à l'Empereur par S. Exc. le ministre de la guerre :

Paris, le 15 novembre 1865. Sire, Votre Majesté m'a fait connaître sa volonté de ramener les dépenses de notre état militaire à des limites plus restreintes et plus en rapport avec les revenus ordinaires de l'Empire.

Elle m'a donné l'ordre de lui proposer les moyens d'opérer une réduction sur le budget de mon département ; j'ai entrepris cette tâche, aussi délicate que difficile, avec le désir de concilier, autant que possible, les grands intérêts qui s'y rattachent.

Mon attention a dû se porter tout d'abord sur les crédits affectés au matériel et aux établissements militaires ; mais je n'ai pas tardé à reconnaître que les réductions praticables sur cette partie des dépenses seraient insuffisantes, et que, pour réaliser la pensée de Votre Majesté, il faudrait prendre une mesure plus décisive atteignant l'effectif même de l'armée.

J'ai songé alors à renvoi dans la réserve d'une certaine quantité d'hommes présents sous les drapeaux, mais on ne peut diminuer indéfiniment l'effectif d'une compagnie, d'un escadron ou d'une batterie, et ces fractions de corps sont dès-à-présent, réduites au minimum indispensable pour leur donner une consistance normale, en même temps que pour assurer le recrutement régulier de leurs cadres.

L'économie résultant d'un renvoi d'hommes, par anticipation, dans leurs foyers, n'atteindrait donc pas sensiblement les dépenses prévues au budget, où bien il faudrait arriver à une réduction d'effectif telle qu'elle porterait incontestablement atteinte à l'organisation de l'armée, à sa bonne composition, à l'esprit de corps, enfin aux moyens d'instruction qu'il est indispensable de conserver.

Devant des considérations de cette importance

CAUSERIE CADURCIENNE

Aujourd'hui que le choléra est mort à Paris, nous pouvons bien nous réjouir, habitants du Lot, nous pour qui le fleau n'est qu'un mythe et qui découvrons joyeusement notre bon vin de 1865, pendant que l'épidémie sévissait dans la capitale.

Notre département n'a jamais été éprouvé. Nous le voyons parfaitement pur, pendant les épidémies de 1832, 1849, 1854 en compagnie de quelques rares privilégiés : le Cantal, la Corrèze, la Dordogne. Il est clair que le choléra entrant dans nos cuisines, le soir, à l'heure où le vin blanc pétillait dans les verres et les marrons fumaient sur la table, devant des visages épanouis, se grisait, lui-même et n'aurait plus envie de mordre. Est-ce que la période algide est possible, pour nous, qui d'un coup de vin mettons le feu dans nos veines. Allons donc l'arrière morbus, chez nous le choléra pas plus que l'anglais ne prennent point racine.

Un instant au début de l'épidémie, nous avons cru que Cahors allait devenir un petit Versailles. Non par ses grandes eaux, qui jouent trop mal — soit dit sans blesser ces parieuses, qui se lèvent à peine à huit heures du matin — mais par son air pur et ses frais ombrages, que les parisiens effrayés recherchaient avec une grande avidité. Versailles à vu en quelques jours sa population triplée, c'était une avalanche poussée, par la peur et la... va-peur qui inondait, et comme une telle agglomération active nécessairement le commerce, on peut dire que la fortune, pour y arriver en fuyant, n'en est pas moins arrivée à Versailles.

Le département du Lot et notamment le chef-lieu, ont compté aussi quelques familles d'émigrants. Si les voies de communication avaient été faciles, si le chemin de fer avait sillonné nos contrées, l'affluence aurait été grande.

A propos de chemin de fer, nous sommes à même d'annoncer à nos compatriotes que nous possédons, à Cahors, une douzaine d'employés de la compagnie d'Orléans, venus tout exprès, pour faire des tracés.

— Où en êtes vous Messieurs ? leur demandé-t-on.

— Nous faisons des tracés.

— Et dans un an ?

— Nous ferons des tracés.

l'hésitation n'est plus permise, de toute nécessité, il faut recourir à une réduction des cadres eux-mêmes, en s'imposant pour règle absolue :

- 1° De n'apporter aucune entrave à la facilité actuelle du passage du pied de paix au pied de guerre ;
2° De conserver dans les dépôts, pour le cas de mobilisation, des éléments d'instructions suffisantes pour les hommes de recrue.

C'est dans cet ordre d'idées que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté les dispositions suivantes :

GARDE IMPÉRIALE.

- » Réduction des régiments de grenadiers et de voltigeurs à 3 bataillons de 7 compagnies ;
» Réduction du régiment de gendarmerie à 2 bataillons de 6 compagnies ;
» Suppression du 6e escadron dans les régiments de cavalerie de réserve et de ligne ;
» Suppression de la division d'artillerie à pied ;
» Suppression de 2 batteries dans le régiment monté ;
» Suppression de la division du génie ;
» Suppression de 4 compagnies dans l'escadron du train des équipages militaires.

LIGNE.

- » Suppression de deux compagnies dans chacun des 400 régiments d'infanterie de ligne ;
» Suppression du 6e escadron dans les régiments de cuirassiers, dragons et lanciers ;
» Suppression de 4 batteries dans chacun des 5 régiments d'artillerie à pied ;
» Suppression de une batterie par régiment d'artillerie monté ;
» Suppression de 4 batteries par régiment d'artillerie à cheval ;
» Suppression de 2 compagnies d'ouvriers d'artillerie ;
» Suppression de 4 compagnies d'ouvriers du génie ;
» Suppression de 2 sections d'ouvriers militaires d'administration et de 2 sections d'infirmiers militaires ;
» Suppressions et manutentions et hôpitaux militaires dont le service peut être confié à des établissements civils.

Il m'a semblé, en outre, que le nombre de nos régiments de cavalerie de réserve n'était plus, par rapport à nos régiments de ligne et de cavalerie légère dans la proportion adoptée lors des grandes guerres du premier Empire, et qu'il devenait opportun, dans les circonstances où nous nous trouvons, de ramener de 44 à 42 le chiffre des régiments cuirassés.

Je proposerais donc à Votre Majesté d'admettre dans la Garde les régiments de carabiniers qui, réunis en un seul corps, perpétueraient le souvenir qu'ils ont laissé dans nos annales militaires.

Les cuirassiers de la garde seraient également formés en un seul régiment, de telle sorte que Votre Majesté atteindrait le but économique qu'Elle se propose, en conservant aux carabiniers et aux cuirassiers leurs traditions et leur esprit de corps.

» Votre Majesté a pensé que, pour diminuer les charges que la loi du recrutement impose aux populations de nos départements, et pour aider dans une certaine mesure, au fonctionnement de la loi de 1855, qui a créé la dotation de l'armée, il y aurait utilité à augmenter l'effectif des troupes indigènes (infanterie). Je lui proposerais, en conséquence, la création d'un quatrième bataillon dans chacun des trois régiments de tirailleurs algériens.

Cet ensemble de mesures n'altère pas sensiblement l'organisation de l'armée, et il est en harmonie avec ce qui a lieu dans les gouvernements voisins, qui nous donnent, les uns après les autres, l'exemple d'une réduction d'effectif.

Cependant, lorsque j'examine les titres à l'avancement qui se rencontrent dans les rangs inférieurs de l'armée ; lorsque je vois des officiers et des sous-officiers encore en possession du grade qu'ils ont acquis pendant la campagne de Crimée, bien qu'ils aient rendu de nouveaux services en Algérie, en Italie et au Mexique, je ne puis m'empêcher de regretter profondément une mesure commandée par des raisons d'économie, mais dont le résultat va être de ralentir pendant un certain temps, le cours ordi-

— Et dans quinze mois ?

— Encore des tracés ?

Et toujours des tracés ! Enfin nous avons obtenu de l'un deux que les travaux pourraient bien commencer dans dix-huit mois, c'est bien long, dix-huit mois. Nous avons meilleur espoir... D'ici là, montons courageusement en patache et... hai !

La Cour d'assises tenait la semaine dernière sa quatrième session de 1865. Il ne s'est passé au temple de la justice, rien de bien saillant. On a vu comme toujours très assidues aux séances, beaucoup de femmes du peuple tricotant leur bas dans un coin de la salle et s'entretenant de mille cancans. Quelquefois, le bourdonnement devenait trop marqué, alors l'huissier criait : silence ! et chacune reprenait son bas de plus belle et s'endormait dessus.

Il est évident que les trois quarts du public des Cours d'assises se préoccupe bien plus des murs qui l'abritent et du feu qui le chauffe gratis pendant quelques heures, que de l'éloquence de l'avocat ou du procureur.

— Un apprenti, entrant dans un atelier quatre heures trop tard.

— D'où viens-tu donc, lui demande le patron.

— Des assises, Monsieur.

— Mais ce n'est pas aux assises que tu apprendras ton métier.

— Eh ! Monsieur... Je m'étais endormi.

Pour ce jeune homme, et il n'est pas le seul, l'audience est plus tôt un narcotique qu'un enseignement.

Nous voudrions encore vous parler des plaidoiries et des réquisitoires ; mais à moins de tout reproduire ce qui serait long, le peu que nous pourrions en dire ne serait pas assez. Nous sommes habitués, au tribunal de Cahors, à un petit ordinaire plein de bon sens et de distinction.

Il nous tombe aujourd'hui, entre les mains, une brochure sur Uxellodunum, qui peut certainement passer pour un modèle de fantaisie dans l'histoire. Dans seize pages, l'auteur, M. l'abbé C..., sans se mettre en grands frais d'arguments nouveaux, parsemant son récit, d'erreurs et de détails très peu faits, à notre avis, pour hater la solution du problème historique, en arrive à prouver jusqu'à l'évidence que MURCIERT, est l'emplacement de l'ancien Uxellodunum.

naire de l'avancement.

» Quelque pénible et quelque rigoureuse que soit cette nécessité, mes prédécesseurs ont dû s'y soumettre toutes les fois que, pour des causes politiques ou financières, il a fallu ramener l'armée à un effectif que les circonstances avaient fait sortir des conditions normales. Votre Majesté en trouvera des exemples dans ce qui a eu lieu en 1834 et particulièrement en 1841.

» C'est en m'inspirant des règles tracées par le maréchal Soult, alors ministre de la guerre, que j'ai l'honneur de proposer successivement à Votre Majesté les mesures destinées à adoucir, par de légitimes compensations, la rigueur de réductions reconues indispensables.

» Déjà Votre Majesté a ouvert cette voie en ordonnant que des emplois dans les finances fussent réservés aux officiers qui auraient, par la durée de leurs services, acquis des droits à la retraite. Les sous-officiers trouveront un bienveillant appui au ministère de l'intérieur pour être admis dans certains services relevant de ce département, et celui des travaux publics continuera à leur prêter un concours analogue.

» Ces dispositions sont de nature à rendre plus promptes et en même temps moins rigoureuses les mesures que je viens d'avoir l'honneur de proposer à l'Empereur.

» Si Votre Majesté y donne son approbation, je la prie de vouloir bien revêtir de sa signature le décret ci-joint.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté le très-obéissant, très-dévoté serviteur et très-fidèle sujet,

Le Maréchal de France, Ministre de la guerre,

RANDON.

Approuvé : NAPOLEON.

Suit le décret conforme.

Correspondance.

Paris, le 17 novembre 1865.

La publication du décret portant réduction des cadres militaires, a causé dans le public une impression d'autant plus favorable que le Moniteur avait jeté un grand doute sur la portée de cette mesure.

On assure qu'elle sera mise immédiatement à exécution, c'est-à-dire qu'il sera pourvu, dans les six semaines qui nous séparent de la fin de l'année, aux mutations d'officiers et aux congédiements des hommes de troupe. L'économie portera donc sur le budget de 1866.

Un certain nombre d'officiers de divers grades ont déjà adressé au ministre de la guerre des demandes d'incorporations dans les nouveaux régiments algériens.

C'est à tort qu'il a été parlé d'une prétendue résistance, opposée par le conseil des maré et par le ministre de la guerre, au décret qui promulgue la feuille officielle.

Le conseil des ministres se réunira après-demain, à Compiègne, sous la présidence de l'Empereur.

On assure que M. Delangle, nommé procureur général à la cour de cassation ; conservera la vice-présidence du Sénat.

Un journal annonce que l'Empereur constitue à la princesse Murat, dont le mariage avec le duc de Mouchy aura lieu dans quelques jours, une dote de deux millions. Le jeune fiancé apporte au contrat six millions.

M. Delangle est nommé procureur-général à la cour de cassation.

Nous avouons avoir éprouvé beaucoup plus de charme à la lecture des opuscules sérieux de MM. Nadal et Bertrand, qui ont traité à fond la même question.

Les amateurs de « truites saumonées » prendront fait et cause pour le nouvel emplacement découvert par M. C..., et comprendront on ne peut mieux les évolutions de l'armée romaine autour de la place, lorsqu'ils auront lu que « le ruisseau de Vers est renommé pour ses belles anguilles et surtout ses excellentes truites saumonées »... C'est leur affaire.

Quant à nous, nous restons confondu devant le passage suivant :

« Une tour, assez haute pour dominer la fontaine, fut construite, on le sait, par les assiégeants. On comprend, à la vue des lieux, que la construction d'une tour était le seul moyen à employer ; et on se souvient, encore aujourd'hui, que cette tour existait ici autrefois. M. l'abbé Delfour, chanoine honoraire de Cahors, qui est né sur les lieux, a recueilli lui-même, de la bouche des anciens habitants, qu'une haute tour s'élevait autre fois au pied de la montagne, il en a vu lui-même les premières marches, et ce qui ne peut laisser aucun doute, c'est qu'on en voit encore les fondements. »

Figurons-nous, d'ici, les soldats romains construisant sous les coups des Gaulois, une tour à ciment et à sable, haute de dix étages. Ce serait le cas de dire avec M. C..., que l'ouvrage est vraiment colossal et digne de l'armée romaine !

Malheureusement nous lisons dans les Commentaires § XLI : « On élève une terrasse de neuf pieds, sur laquelle on dresse (le texte dit : on dresse) une tour de dix étages. »

Et plus loin § XLII : « Dans cette perplexité les défenseurs de Poppidum remplissent des tonneaux de suif, de poix, de copeaux, les font rouler enflammés sur nos ouvrages. Le feu, tout à coup gagne nos ouvrages. Tous les objets lancés dans la pente, retenus par les mantelets et la terrasse, s'attachent à ces obstacles et les enflamment. »

De ce qui précède, nous tirons ce raisonnement : Si les Gaulois essayèrent de brûler les ouvrages des Romains, c'est que ces ouvrages étaient en bois. Or M. l'abbé Delfour n'a pu voir 1800 ans plus tard qu'une tour en pierre et M. l'abbé C..., qui la donne comme celle construite sous Uxellodunum fait un tort immense à ses connaissances.

Hier, dans la journée, les théâtres et divers établissements publics étaient richement pavés. Le soir tous ces établissements étaient illuminés. C'était la St. Eugène, patron de S. M. L'Impératrice des français.

Les frères Davenport, malgré leurs efforts et leurs tentatives, ne peuvent parvenir à inspirer la moindre confiance aux parisiens, et leurs représentations sont devenues impossibles, mais ils ont fourni aux dessinateurs, aux vaudevillistes, les motifs des charges les plus divertissantes. MM. Chivot et Durut ont composé pour le théâtre du Palais-Royal, une suite de scènes les plus folles, sous le titre de Les médiums de Gonesse, et au Cirque Napoléon les clowns jouent un intermède qui s'appelle Les Balancoires spirites et qui est le plus curieux spectacle que l'on puisse imaginer.

Pour extrait : A. LAYROU.

Chronique locale.

M. le Préfet du Lot a accordé une gratification au sieur Blauzac (Jean), dit Marcel, d'Anglars-Juillac, pour avoir sauvé, dans la journée du 23 juin dernier, le sieur Brunet (Marcel), qui se noyait dans le Lot.

Par arrêté en date du 11 novembre courant, M. le Conseiller d'Etat, directeur général des postes a nommé commis à Cahors M. Dérioux commis à Périgueux, en remplacement de M. Cazaux.

Messieurs les Vicaires capitulaires ont ordonné un service solennel dans l'Eglise cathédrale, pour le repos de l'âme du général de Lamoricière. Il aura lieu le jeudi 23 novembre à 9 heures très-précises.

THÉÂTRE DE CAHORS.

DEUXIÈME CONCERT ANNUEL

DONNÉ

Par la Société Orphéonique de Cahors, le dimanche 19 novembre 1865.

Dans la salle de Spectacle de la ville.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1° Les Explorateurs, chœur chanté par l'Orphéon et couronné au concours de Bordeaux. Watier.
2° Le Vieil Hermite, romance pour voix de basse, chantée par M. C... R. Pradel.
3° Comme à vingt ans, mélodie pour voix de ténor, chantée par M. Blanchès... E. Durand.
4° Lucie de Lamermoor, fantaisie pour violoncelle, avec accompagnement de piano, exécutée par M. S.-S... A. Garreau.
5° Le serment du soir, nocturne à deux voix, chanté par MM. Blanchès et Veyre. L. Jadin.
6° Cric-Crac, tintermarre, ronde tirée par l'Orphéon et imposé à la 2e division au Concours de Toulouse... Saintis.

DEUXIÈME PARTIE.

- de Rocambole, chantée par M. Rouquet. A. Artus.
1° Cecilia, chœur chanté par l'Orphéon... C. de Vos.
2° Ballade du Songe d'une nuit d'été, pour voix de basse, chantée par M. C. A. Thomas.
3° Ange pleurez votre aïe, réverie pour voix de ténor, chantée par M. Veyre.
4° Prière pour violoncelle, avec accompagnement de piano, exécutée par M. S.-S.
5° Une fièvre brûlante, romance tirée de Richard Cœur de Lion, chantée par MM. Blanchès et Veyre. Grétry.
6° Le petit Dodoche au bal, balancoire chantée par M. Rouquet. M. Joly.

Il serait pourtant injuste de ne pas reconnaître que la brochure de M. C..., porte la question sur un point jusqu'ici négligé, et dont l'éclaircissement peut avoir pour la solution, des conséquences décisives : Le grand César subissait-il la séduction des belles anguilles et les truites saumonées ?

L'hiver, qui a fait cesser les fouilles d'Uxellodunum, de si glorieuse mémoire, entreprises aux quatre points cardinaux du département, verra peut-être s'ouvrir notre théâtre.

Nos dernières informations prises à bonne source, nous font espérer que nous aurons sous peu une troupe de vaudeville, Mlle Delly, l'artiste lyrique que nous avons tous applaudie à Cahors, devient parait-il impresario. Bonne chance, Mlle Delly. Vous avez chanté tout l'été, c'est bien ; mais songez à vous trouver pourvue, quand la bise sera venue. C'est très nécessaire pour une bonne direction théâtrale.

Nous recevons à l'instant de notre compatriote et collaborateur, Monsieur Charles Deloncle, le précieux ouvrage de ses Voix natales et nationales, recueil de poésies, que nos meilleurs poètes ont pris sous leur haut patronage et qui obtiendra certainement beaucoup de succès, tant par la bonne facture des vers que par l'attrait des sujets. Plusieurs de ces poésies ont paru dans le Journal du Lot. Nous rendrons prochainement compte de l'ouvrage.

C'est demain dimanche, que l'Orphéon de Cahors, donne son concert dans la salle du théâtre. Nous voilà depuis bien longtemps privés de ces charmantes réunions qui ont pour notre population un attrait particulier et auxquelles elle ne manque jamais. — Toutes les villégiatures sont aujourd'hui terminées. La campagne est, à cette heure, abandonnée pour le boudoir à la tiède brise et aux douces senteurs. Pas la moindre excuse, mesdames, pour vous dispenser du concert. Il sera du reste, le prétexte d'une reconnaissance générale après un exil de plusieurs mois et l'occasion toujours précieuse d'admirer les roses que l'automne galante a déposés sur vos teints.

LOUIS LAYROU.

70 Les moissonneurs de la Brie, chœur chanté par l'Orphéon... L. de Rillé.

M. CHARLES MERCIÉ DE GRAMAT.

La ville de Gramat vient de fêter dignement son bienfaiteur M. Mercié. M. Charles Mercié, tirens-nous d'une correspondance que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, est un riche négociant de Paris ayant sous sa main plusieurs établissements métallurgiques, et possédant une fortune de plusieurs millions.

La jeunesse Gramatoise est confiée à jamais à la direction vigilante et laborieuse des Frères des Ecoles chrétiennes; la libéralité de M. Mercié n'a pas même voulu que les moindres frais fussent à la charge de la commune: une rente annuelle et perpétuelle est assurée au traitement des Frères sur la banque de France.

M. Mercié arrivait le 5 novembre pour assister à la bénédiction de l'école qu'il a fondé. La cérémonie a été des plus pompeuses. Mgr Bertaud devait la présider et prononcer un discours.

M. le Sous-Préfet de Gourdon, toutes les notabilités de la contrée et de la ville avaient été invitées. Bien avant l'heure, l'Eglise St-Pierre était envahie par le nombre. Mgr de Tulle a célébré la messe.

Nous reproduisons l'allocution de M. Alayrac, maire, et la réponse de M. Mercié.

DISCOURS DE M. ALAYRAC, MAIRE DE GRAMAT, A. M. CH. MERCIÉ, à son arrivée à la gare, le 5 Novemb. 1865.

Monsieur et cher compatriote, Cette population qui vient au-devant de vous n'y est poussée que par le cœur et la reconnaissance; il n'y a rien d'officiel dans cette démonstration; aussi présente-t-elle un spectacle autrement intéressant.

Il nous tardait de vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de votre œuvre philanthropique.

Vous avez frappé juste sur la nature de nos besoins: un nombre considérable de nos enfants étaient privés d'instruction. Vous avez compris, que pour faire de ces enfants de bons chrétiens et d'honnêtes gens,

il était indispensable de leur apprendre à le devenir.

Pour atteindre ce but, vous avez fait choix d'un corps enseignant qui, pour l'instruction primaire, est sans rival à cause des solides garanties qu'il présente. Vous avez donc puisé dans cette excellente association des Frères de l'Ecole chrétienne pour nous donner des instituteurs, comme il nous les faut.

Mu par les sentiments dont s'inspira le vénérable abbé de La Salle, vous voulez comme lui travailler à améliorer les générations à venir, en confiant l'instruction de nos enfants à ces instituteurs modestes qui ont fait vœu de pauvreté et dit adieu à leur famille pour se vouer sans partage à leur sainte mission.

Cette association a pris de profondes racines partout où les ressources l'ont permis; car avant tout, les membres qui la composent ont besoin du pain quotidien, mais dans le plus grand nombre des communes dont les ressources sont insuffisantes on est forcé de s'en passer.

Vous avez reconnu notre impuissance en même temps que nos besoins. Vous donnez à vos frais l'instruction gratuite à tous les enfants de la commune. Vous avez fait construire le vaste établissement que vous leur avez destiné. Voilà la preuve incontestable de l'exécution de vos projets.

Dieu vous avait prédestiné aux grandes œuvres. Il vous a détourné de cette vocation, que cherchait à vous inspirer votre respectable grand-oncle, ancien évêque d'Autun.

Vous vous êtes mis au travail et toujours sur la brèche après quarante ans d'une vie des plus laborieuses, une fortune honorablement acquise est venue vous permettre de vous livrer aux actes d'une haute bienfaisance.

Quel noble emploi vous faites de votre fortune!

Si tous les riches vous imitaient, partout régnerait la véritable fraternité. L'ère des révolutions serait fermée pour toujours.

Si les vœux de votre famille s'étaient accomplis, sans nul doute vous seriez un bon prêtre, vous auriez fait le bien; mais un bien qui aurait eu ses limites. Votre superflu serait allé dans la main du pauvre; tandis que le bien que vous faites aujourd'hui est sans borne, il est infini; c'est une source intarissable qui coulera de générations en générations.

Vous couronnez dignement votre vie. Au nom de toute cette population qui nous entoure, permettez que je vous embrasse avec toute l'effusion de mon cœur.

RÉPONSE DE M. CHARLES MERCIÉ.

Monsieur le maire,

Je suis trop ému pour répondre comme je le voudrais aux paroles si éloquentes et si affectueuses par lesquelles vous daignez saluer mon arrivée au milieu de mes chers compatriotes, accourus en foule à ma rencontre.

Je ne m'attendais pas à tant d'honneur; aussi mon cœur débordait-il de remerciements et de reconnaissance pour ces témoignages éclatants de bienveillance et de sympathie dont me comble en ce moment la population de Gramat.

Dites-lui bien, je vous prie, Monsieur le Maire, combien je suis heureux et fier d'être l'enfant de cette chère cité qui fut le berceau de mes premiers ans, et combien il m'est doux d'avoir pu la doter d'une école chrétienne et démocratique qui sera ouverte à tous les enfants de la commune, surtout aux plus déshérités de la fortune.

Ainsi se trouve réalisée la rêve de toute ma vie, et je bénis la providence de m'avoir ramené au pays natal pour lui offrir un gage de ma filiale affection.

Le numéro 1003 des actes administratifs de la préfecture contient ce qui suit:

FOIRES DE MONTPEZAT (TARN-ET-GARONNE).

Par arrêté, en date du 24 octobre 1865, M. le Préfet du département de Tarn-et-Garonne a autorisé la suppression de onze foires qui ont lieu au chef-lieu de la commune de Montpezat et la création de douze nouvelles foires qui seront tenues le troisième jeudi de chaque mois.

MM. les Maires sont priés de donner la plus grande publicité à cette disposition.

A Cahors, le 6 novembre 1865.

FOIRES DE SEPTFONDS (TARN-ET-GARONNE).

Par arrêté, en date du 25 octobre 1865, M. le Préfet du département de Tarn-et-Garonne a autorisé le changement au premier mercredi de février et de mai, des foires qui se tiennent dans la commune de Septfonds, les 29 janvier et 11 mai, et à supprimer la foire du mois d'avril.

MM. les Maires sont priés de donner la plus grande publicité à cette disposition.

A Cahors, le 6 novembre 1865.

RECHERCHES DANS L'INTÉRÊT DES FAMILLES.

Disparition de la nommée GIBERGUES (Anne).

La nommée Gibergues (Anne), femme Guiral, atteinte d'aliénation mentale, demeurant à Cabrerets, canton de Lauzès, âgée de 59 ans, taille moyenne, cheveux et sourcils grisonnants, nez moyen, bouche moyenne, teint pâle, a disparu de son domicile, le 31 octobre dernier, et toutes les recherches faites pour la découvrir ont été, jusqu'ici, infructueuses.

En cas de renseignements sur son compte, les transmettre, sans aucun retard, à M. le maire de Cabrerets.

Cahors, le 6 novembre 1865.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

ADMISSIONS GRATUITES DANS LES ÉCOLES COMMUNALES.

A Messieurs les Maires du département.

Messieurs, J'ai l'honneur de vous adresser, ci-après, ampliation de l'arrêté de ce jour par lequel j'ai fixé, en exécution de l'article 13 du décret du 31 décembre 1855, le nombre maximum des enfants qui pourront être admis gratuitement dans chaque école communale, pendant l'année scolaire 1865-1866.

Veillez vous concerter avec MM. les Desservants pour la préparation de la liste des enfants indigents qui doivent profiter de la gratuité, dans la limite du nombre des places disponibles.

Je vous envoie les cadres nécessaires pour la rédaction de cette liste, que vous aurez à dresser en triple expédition. Vous la soumettez au conseil municipal, qui doit être appelé à y adhérer, et vous me l'envoyez ensuite, pour être revêtue de mon approbation, s'il y a lieu.

Dès que je vous en aurai fait retour, vous en notifierez un double à l'instituteur, et vous en délivrerez un extrait, sous la forme de billet d'admission, à chaque enfant qui y sera inscrit. Ce n'est que sur la production de ce billet que l'enfant pourra être reçu gratuitement à l'école communale, aux termes du décret précité.

Il existe encore dans le département 40 communes qui ne possèdent pas d'école de filles. Pour que, à défaut de semblables établissements, les filles de ces communes ne soient pas privées du bienfait de l'instruction primaire, les familles continueront d'avoir la faculté de les faire admettre à l'école dirigée par l'instituteur communal.

Les filles reconnues indigentes seront reçues gratuitement. Les filles non indigentes payeront la même rétribution scolaire que les garçons, et le produit de cette rétribution sera perçu de la même manière.

MM. les Maires des 40 communes sus-mentionnées voudront bien assurer l'exécution de ces dispositions et veiller, eux-mêmes, avec le soin le plus scrupuleux, à ce que la tenue de la classe ait lieu d'une manière régulière.

Je leur rappelle, à cet effet, les conditions réglementaires dans lesquelles doivent s'effectuer les admissions des filles dans les écoles de garçons, là où il n'existe pas d'école spéciale de filles.

Les enfants de ce sexe ne doivent être confiés qu'aux instituteurs dont la mère, la femme ou la sœur pourra les surveiller particulièrement et leur donner les soins spéciaux qu'elles réclament. D'un autre côté, les enfants des deux sexes doivent être séparés, dans les classes, par une cloison en bois de 1^m 50^e de hauteur; les cours de récréation seront distinctes, les cabinets d'aisance doivent être placés dans des endroits opposés et d'une surveillance facile. Enfin, les filles doivent entrer en classe et en sortir dix minutes avant les garçons.

J'ai indiqué dans le tableau ci-après les 40 communes qui ne possèdent pas d'écoles de filles, et j'y ai consigné le nombre maximum des enfants de chaque sexe qui pourront suivre gratuitement le cours.

Quant au taux de la rétribution scolaire, dans les écoles communales en général, celui perçu l'année dernière est provisoirement maintenu. Vous en ferez l'observation aux instituteurs.

Vous voudrez bien remarquer, Messieurs, que pour permettre d'assurer l'instruction gratuite à tous les enfants dont les familles sont hors d'état de payer la rétribution, le chiffre des admissions a été presque généralement augmenté. Tout en répondant ainsi à la pensée du Gouvernement de l'Empereur qui désire que tout enfant indigent reçoive gratuitement les bienfaits de l'instruction primaire, il convient de ne pas oublier l'intérêt non moins respectable des instituteurs, et ce serait, à ce point de vue, méconnaître les intentions de l'administration, si, abusant de la faculté, résultant de la fixation large du nombre des admissions, on se laissait aller, par condescendance, à inscrire sur les listes de gratuité des enfants qui ne seraient pas réellement indigents et dont les familles pourraient, en réalité, supporter la charge, d'ailleurs peu lourde, de la rétribution scolaire.

J'appelle sur ce point votre plus grande attention.

Je me propose, du reste, de soumettre les listes qui me seront présentées, à une vérification scrupuleuse, et je ne saurais hésiter à éliminer les noms qui ne rempliraient pas exactement les conditions que je dois rechercher. J'ai la confiance que, par les soins que vous m'avez promis d'éclairer le Conseil municipal sur les choix à faire, vous m'épargnerez le regret de me voir obligé d'avoir à recourir à de semblables éliminations, qui seraient pénibles autant pour l'administration, que pour les familles qui en seraient l'objet.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée. Le Préfet du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Ch. DE PEBEYRE.

Du 31 octobre 1865.

Le Préfet du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Officier de l'Instruction publique, Vu l'article 24 de la loi du 15 mars 1850, et l'article 13 du décret du 31 décembre 1855;

Sur les propositions de MM. les délégués cantonaux, les Sous-Préfets et l'Inspecteur d'Académie,

ARRÊTE: Le nombre maximum des enfants des deux sexes qui pourront être admis gratuitement dans chaque école publique, pendant le cours de l'année scolaire 1865-1866, est et demeure fixé ainsi qu'il suit:

Table with columns: NOMS des communes, NOMBRE des élèves admis (G, F, F.), Nombre de filles à admettre pour les communes qui ne possèdent pas d'écoles de filles (G, F, F.), NOMS des communes, NOMBRE des élèves admis (G, F, F.), Nombre de filles à admettre pour les communes qui ne possèdent pas d'écoles de filles (G, F, F.).

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Table listing communes in the Arrondissement de Figeac with columns for commune names and student numbers (G, F, F.).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Table listing communes in the Arrondissement de Gourdon with columns for commune names and student numbers (G, F, F.).

Fait à Cahors, en l'hôtel de la préfecture, le 31 octobre 1865. Ch. DE PEBEYRE.

LA SAINT-MARTIN A SOULLAC.

Souillac, le 14 novembre 1865.
A Monsieur le Directeur du Journal du Lot.
En vous adressant un compte rendu de notre fête patronale célébrée dimanche dernier, jour de la St-Martin, j'éprouve toute la satisfaction que ressent un critique consciencieux devant une œuvre réussie. Cela dispense de trouver d'adroits détours, d'employer de prudentes circonlocutions pour ne pas soulever autour de soi la tempête des amours-propres froissés. Je me sens donc bien à l'aise pour vous parler de ce que j'ai vu, de ce qu'on a fait. Veuillez vos lecteurs me pardonner un peu de loquacité, et surtout voir ici non ce qu'on est convenu d'appeler la vérité officielle, mais le résumé fidèle de mes impressions.

Et d'abord quelques jours de pluie et de brouillard avaient fait concevoir des inquiétudes : une fête sans soleil, que c'est triste ! et sous la pluie, quel désastre !... Mais

Saint Martin avait pris sans doute
La place du vieil Apollon
Qui boudait souffrant de la goutte
Dans un coin du sacré Vallon.
Pour que la brume et l'hiver sombre
N'osassent voiler de leur ombre
Le beau jour où nous le choyons,
Il guidait le char flammeifère,
Et sur notre heureux hémisphère
Faisait feu de tous ses rayons !

Donc un beau soleil, le dernier sourire de l'automne qui va mourir.

Aussi dès le matin Souillac était pris d'assaut. C'était une étrange mêlée d'hommes et de femmes, une cohue bizarre de tous les véhicules connus, depuis le vénérable coucou, jusqu'à la calèche élégante et à la rustique jardinière où se cahotaient les belles paysannes enrubannées. A peine débarqué chacun courait d'abord à l'Obélisque qui se dressait couvert de ses mille hiéroglyphes sur la place St-Martin, reproduction aussi exacte que possible de celui qui fut conduit, au prix de tant de difficultés vaincues, des rives du Nil à la place de la Concorde, par M. de Verninac. Vous savez que l'illustre contre-amiral est venu chercher dans sa ville natale le repos que lui commandait toute une vie de glorieux labeurs et de dévouement à la patrie. Puisse l'affection de ses concitoyens, lui faire oublier ses longues fatigues et le dédommager des honneurs auxquels il a voulu renoncer.

Je ne vous parlerai des amusements de la journée que pour vous en signaler un incident. L'affluence des curieux était si grande sur la principale traverse, que la course aux ânes n'a pu avoir lieu. Il eût fallu les faire trotter sur un macadam de têtes humaines, et l'on a reculé devant cette mesure extrême. Maitre Aliboron est rentré à l'écurie, l'oreille basse.

Il faut bien pourtant que cette foule s'entrouvre pour laisser défilier la cavalcade. Au milieu d'une double haie s'avancent des cavaliers Gaulois, avec leurs chefs sur des chars de guerre. Cela sent le voisinage d'Uxellodunum, dont M. Cessac, par des fouilles savamment dirigées, cherche à retrouver l'emplacement à quelques kilomètres de Souillac. On reproduit en effet un des épisodes de ce siège

mémorable qui fit tomber le dernier boulevard de l'indépendance Gauloise. Après eux se déploie l'escadron chamarré et chatoyant des cavaliers fantaisistes. Viennent enfin le char de l'industrie ingénieusement décoré, et le char de la fanfare Souillaglaise. Tout cela passe éblouissant et magnifique, dans l'éclat des dorures, dans le bruit des instruments, comme une vision du pays des fées.

Le soir amène d'autres splendeurs : Notre Traversée apparaît illuminée sur une longueur de 1,200 mètres par une double guirlande de lanternes vénitiennes. Le regard étonné suit ces longues lignes de flammes, aux courbures gracieuses, au milieu desquelles circulent dix mille promeneurs, fleuve magique, roulant des flots animés.

La place Saint-Martin se relie par son illumination à l'étréscillante promenade, et l'obélisque, vêtu de feux de la base au pyramidion s'élève dans les airs comme une colonne ardente. Bientôt l'indispensable feu d'artifice fait tourbillonner ses myriades d'étoiles, et les fusées montent dans les nues pour retomber en pluie d'étoiles...

La fanfare de Souillac avait organisé un concert avec le concours désintéressé de quelques artistes étrangers à la localité, et si la bonne volonté de nos musiciens et de nos amateurs n'a pas été stérile pour nos plaisirs, ces messieurs savent s'incliner avec respect devant le talent éprouvé et reconnu. L'éminent pianiste et compositeur de Périgueux, M. Lafaille, nous a tenu sous le charme de son jeu si fin, si distingué. Nous avons savouré en délectant gourmets ses charmantes inspirations. M. Selter chef de la fanfare de Sarlat nous a prouvé que la clarinette, au mains d'un habile artiste est un instrument plein de ressources, d'où peuvent s'exhaler de ravissantes mélodies. Enfin M. X... a bien voulu chanter quelques morceaux qui lui ont attiré de chaleureux applaudissements.

Un bal a clos la série des amusements, et j'ai retrouvé dans la vaste salle Sémenou, avec une brillante assemblée, le goût et la distinction qui ont précédemment marqué cette fête de leur cachet.

Maintenant, monsieur, quelques mots de justice distributive :

Nos compliments d'abord aux organisateurs et commissaires de la fête, monsieur le maire de Souillac à leur tête. Ils ont fait preuve d'imagination et de bon goût — à M. Launay, chef de la fanfare, qui a fait manœuvrer ses conscrits comme de vieilles troupes ; aux musiciens qui se sont prodigués et surpassés ; à l'habile costumière, M^{lle} Adeline Joffriano, de Toulouse.

Nos remerciements bien sincères à M. Lafaille, Selter et X... qui ont bien voulu nous faire goûter, après les divertissements, de la journée, des plaisirs d'un ordre plus élevé. Enfin à tous les étrangers accourus sur la foi des affiches trop souvent mensongères. Si les efforts qu'on a faits pour leur rendre agréable l'hospitalité souillaglaise ont eu auprès d'eux quelques succès, nous leur disons non pas adieu, mais au revoir. J. RÉMOND.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 12 novembre 1865.
1 versements 71
7 remboursements dont 4 pour solde 582^{fr} 39

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux : 1^o des obligations communales à 5 ans d'échéance, de 500 fr. au moins, rapportant 5 0/0 ; 2^o des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse ; 3^o des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0 remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

Nous apprenons que M. J. Dieulafoy, 9, rue des Arts, à Toulouse, vient de prendre pour successeur M. Jolivard, qui pendant dix années a fait les achats pour la maison la plus importante de Paris, s'occupant spécialement de cachemires, dentelles, soirées et confections.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

COMMISSION DES FINANCES DU MEXIQUE.

TIRAGES DES OBLIGATIONS MEXICAINES.

Le 2 JANVIER prochain, le deuxième tirage des Obligations mexicaines de la 1^{re} série et le premier tirage des Obligations mexicaines de la 2^e série auront lieu publiquement à Paris, au Cirque de l'Impératrice (Champs-Élisés), à 10 heures précises du matin.

TIRAGE DE LA 1^{re} SÉRIE.

Les obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 ^{re} à.....	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total..	1,500,000

Les 781 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500.

TIRAGE DE LA 2^e SÉRIE.

Les Obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 ^{re} à.....	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total..	1,500,000

Les 756 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500 fr.

AVIS.

Le Comptoir d'Escompte, à Paris, et MM. les Receveurs généraux, Receveurs particuliers et Percepteurs, dans les départements, délivrent des Obligations mexicaines de la 2^e série, entièrement libérées et timbrées, au cours moyen de la Bourse de Paris, sans commission ni courtage.

Ces obligations sont absolument identiques aux obligations de la 1^{re} série : — Elles jouissent d'un revenu égal de 30 fr. par an ; — elles sont remboursables à 500 fr., en cinquante ans, par voie de tirages au sort faits publiquement à Paris, tous les six mois, le 2 janvier et le 2 juillet de chaque année ; — elles seront remboursées une seconde fois à la fin de l'opération, à 340 fr., au moyen de rentes françaises déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations ; — les lots qui leur sont attribués sont égaux en nombre en chiffres aux lots afférents aux Obligations de la 1^{re} série.

Étude de M^e Eugène AYZAC, avoué, à Gourdon.
Vente sur saisie immobilière

A la requête de Jean-Pierre Frankoual, de Gramat ; par procès-verbal de Jean Treil, huissier, à Gramat, en date du 24 août 1865, et exploit du même huissier, du 31 août 1865, il a été procédé, contre et au préjudice de Louis Lacombe, de Miers, à la saisie des immeubles ci-après :

1. Une maison, à Miers, n^o 132, section F ;
2. Le sol de cette maison, 132 ; F
3. Un jardin, à Miers, 133 ; F
4. Une vigne, à Croux de Loumet, 370, G ;
5. Une pièce de terre, dite Cazelle, 335, G ;
6. Une vigne, à Cazelle, 356, G ;
7. Une terre, même lieu, 357, G.

Ces immeubles, tous situés sur la commune de Miers, seront vendus en un lot à l'audience des criées du tribunal civil de Gourdon le 12 décembre 1865, à onze heures du matin, sur la mise à prix de 500 fr.

BULLETIN FINANCIER.

	16 novembre			
au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse	
3 pour 100.....	68 40	» 40	»	»
4 1/2 pour 100.....	96 80	»	»	5
	17 novembre			
au comptant :				
3 p. % emprunt de 1864.	68 35	»	»	»
4 1/2 pour 100.....	96 80	»	»	5
	18 novembre 1865			
au comptant :				
3 pour 100.....	68 60	» 52	»	»
4 1/2 pour 100.....	96 05	»	»	75

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Quincaillerie BARBARY, à Luzech.

Le sieur BARBARY, quincaillier, à Luzech (Lot), a l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du 1^{er} décembre prochain, les marchandises composant son grand assortiment, seront vendues par lui, à l'avenir, au comptant 5 p. 0/0 de remise sur ses prix, déjà connus comme réduits sur tous autres marchands des mêmes articles.

ORFEVREURIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES : A PARIS, rue de Bondy, 56 ; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).
RÉARGENTURE DES COUVERTS ET DE L'ORFÈVREURIE.



Nous faisons observer que toutes les pièces d'Orfèvrerie que nous livrons sont établies très-solide et que la facilité que présentent nos procédés pour réargenter tous objets en métal permet de pouvoir toujours recharger d'argent les pièces dont l'usage aurait altéré la première argenteure ; cette faculté rend l'ORFÈVREURIE CHRISTOFLE, d'une durée pour ainsi dire éternelle.

Aussi croyons-nous devoir appeler la plus sérieuse attention des consommateurs sur la réargenteure de notre Orfèvrerie et de nos Couverts, et les met- Notre représentant est : à Cahors, MM. MANDELLI Frères.

tre en garde contre les offres de réargenteure souvent faites à des prix inférieurs aux nôtres. Les objets fabriqués par nous, même lorsqu'après un long usage, le métal inférieur apparaît à certaines places, contiennent une quantité notable d'argent dont nous tenons exactement compte. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité. CHRISTOFLE ET C^e.

POINÇON DU MÉTAL BLANC
DIT ALFÉNIÈRE

ALFÉ
NIDE

CHRISTOFLE

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS
ET SUR MESURE
MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

PHOSPHO-GUANO
Gallet, Lefebvre, et C^e à Paris et au Havre.
VENTE EN BARILS, CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS
Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot : MM. Th. Cabanès à Gourdon ; J. Cangardel et fils à Cahors ; Domergue à Figeac.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors
A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris ; Verres de rechange pour presbytes et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

BAUME SABATIÉ
ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Névralgies, les sciaticques et la maladie de la moelle épinière.

GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie.
— à Rodez, à la pharmacie Galy, etc.

Prix : 10 fr. le Pot, 5 fr. le Demi-Pot.

Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr.
LE TEMPS
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Rédacteur en chef : A. NEEFTZER
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

**A LOUER
UN GRAND APPARTEMENT**
au 1^{er} étage, situé rue Portail-au-Vent avec écurie et remise.
S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.
Le Propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

**PATE ET SIROP
DE
BERTHÉ**
A LA CODÉINE
Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.
AVIS
Des contrefaçons blâmables excitées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature et le portrait ci-contre.
151, rue Saint-Honoré, 151,
A LA PHARMACIE DU LOUVRE
et dans toutes les pharmacies.

AVIS

Un professeur habitué à préparer des jeunes gens pour les Ecoles Impériales Vétérinaires, les Postes, des Contributions indirectes, etc., — demande à donner des répétitions. S'adresser au bureau du Journal.

Plus de froid aux pieds !!!

ni d'humidité, SEMELLES LACROIX, breveté s. g. d. g., les seules qui conservent la chaleur.

Prix : 1^{re}, 2^o 50 h. ; 2^e dames, 1^{re} 50 enf. — 2^e 1^{re} 25 — 1^{re} — 75 —
Env. f^{co} c. t. -poste ; pas. Choiseul, 72, au 1^{er}, Paris. — Dépôt chez les M^{rs} de Chaussures et Articles de Paris. Exiger le nom LACROIX sur le dessus. Ces semelles sont utiles aux pensionnaires, collégiens, et aux dames dans leur chaussures fines.

HERNIES GUÉRISON RADICALE

par la méthode de feu PIERRE SIMON, 40 ans de succès. Un prospectus sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire).

**LA RÉGLISSE
SANGUINÈDE**
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

OPHUX
POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.
Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signatures
Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Cahors, CAMBORNAT ; à Puy-Léogues, DELBREIL ; à Cahors, LAFON-BESSIÈRE, etc. ; à Gourdon, CABANÈS etc.